

Bienvenue



Clinique Sainte Geneviève
29 rue Sarrette,
75014 PARIS



01 56 53 58 58



www.cliniquesaintegenevieve.com

VOTRE LIVRET D'ACCUEIL

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Bienvenue à la Clinique Sainte Geneviève

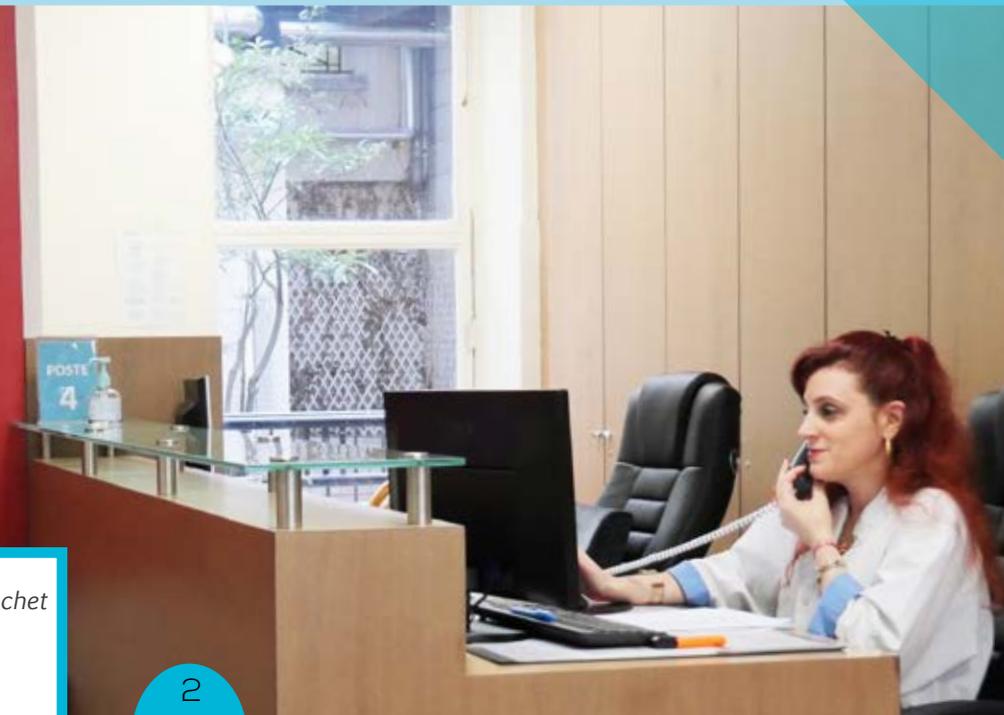
L'ensemble du personnel médical, paramédical, administratif et technique est heureux de vous accueillir au sein de la Clinique Sainte-Geneviève et vous souhaite la bienvenue.

Les équipes compétentes et attentives s'efforceront de tout mettre en œuvre pour vous apporter des soins de qualité et assurer votre sécurité à toutes les étapes de votre prise en charge.

Ce livret d'accueil est fait pour faciliter votre séjour, en vous apportant le plus de précisions possibles sur les divers aspects de votre passage à la Clinique.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons un prompt rétablissement.



La Clinique est membre du Groupe Santé Victor Pauchet



■ **LA CLINIQUE SAINTE GENEVIÈVE**
Présentation et spécialités

Pages 4 à 7

■ **VOTRE PRISE EN CHARGE**
Le déroulé de votre parcours

Pages 8 à 15

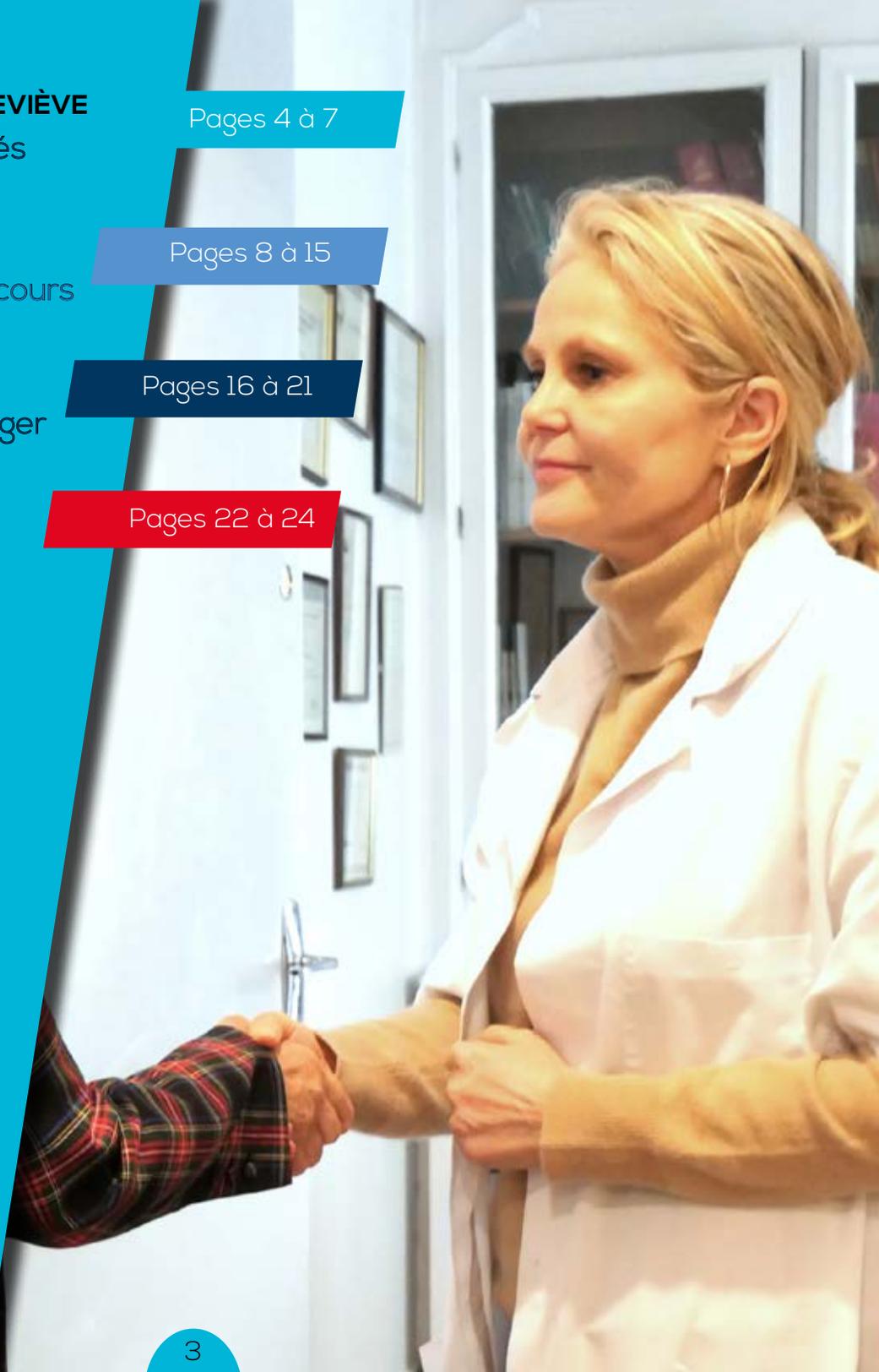
■ **LA RÉGLEMENTATION**
Droits et devoirs de l'usager

Pages 16 à 21

■ **CONTACTS**
Numéros utiles

Pages 22 à 24

SOMMAIRE



STRUCTURE



POLES DE COMPETENCES

ESPACES D'ACCUEIL



LA CLINIQUE

La Clinique Sainte Geneviève est un établissement de santé privé membre du Groupe Santé Victor Pauchet et conventionné par la Sécurité Sociale. Elle est spécialisée en chirurgie.

CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE, ESTHETIQUE ET DERMATOLOGIQUE



ANGEIOLOGIE, PHLEBOLOGIE, CHIRURGIE VASCULAIRE



CHIRURGIE OPHTALMOLOGIQUE



CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE, STOMATOLOGIE ET CHIRURGIE ORALE



CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE





Quelques actes médico-chirurgicaux

Anesthésie - Réanimation

- évaluations pré-opératoires
- Anesthésies
- Médecine péri-opératoire
- Gestion de la douleur

Angéiologie, phlébologie, chirurgie vasculaire

- Traitement thermique endoveineux par radiofréquence des varices

Ophthalmologie

- Chirurgie de la cataracte
- Vitrectomie
- Décollement de rétine
- Chirurgie des paupières
- Glaucome
- Injection intra-vitréenne

Orthopédie

- Chirurgie de la main
- Pathologie du genou
- Chirurgie du pied, de la cheville

Plastique, Esthétique, Dermatologie

- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (seins, visage, nez, paupières, oreilles, silhouette)
- Liftings
- Lésions dermatologiques
- Chirurgie de l'ongle
- Chirurgie intime

Gastro-entérologie

- Fibroscopie
- Coloscopie

Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale

- Pose d'implants
- Elaboration de plans de traitement globaux de réhabilitation implantaire
- Extraction dentaire
- Chirurgie pré-implantaire (comblement de sinus, greffes...)
- Chirurgie plastique parodontale :
Recouvrement radiculaire, greffes gingivales.

Gynécologie

- Myomectomie
- Conisation
- Hystérectomie
- Hystéroscopie
- Kyste ovarien
- Coelioscopie
- Curetage biopsique

GASTRO-ENTEROLOGIE



CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE





Les espaces d'accueil

La Clinique Sainte Geneviève



L'établissement vous accueille au 29 rue Sarrette, dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.

Nos secrétaires vous accueillent...

Nos secrétaires vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 19h30, ainsi que le samedi de 8h30 à 18h. En dehors de ces horaires, vos appels sont reçus par les équipes soignantes des services d'hospitalisation.



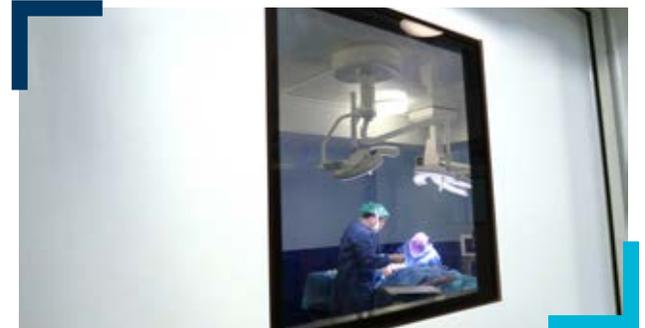
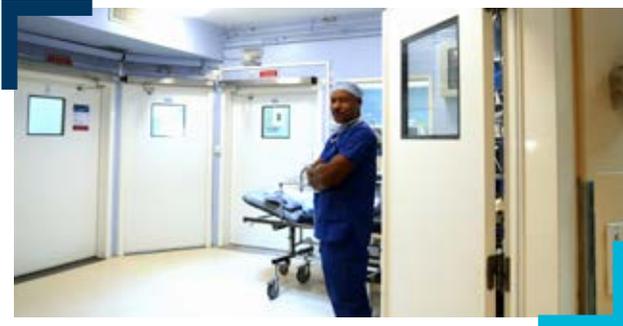
Les chambres

L'établissement dispose d'une capacité de 22 lits et 24 places en ambulatoire.



Le plateau technique

La Clinique s'est équipée d'un plateau technique moderne, déployé au sous-sol et au 1er étage.



ACCUEIL



SEJOUR



FORMALITES



VOTRE PRISE EN CHARGE

Votre médecin ou chirurgien a planifié avec vous la date de votre examen ou de votre intervention. **Vous devez alors prendre rendez-vous pour une consultation d'anesthésie :**



01 56 53 58 58



Site Doctolib.fr

1

LA CONSULTATION D'ANESTHESIE

Pour que votre anesthésie se déroule dans les meilleures conditions de sécurité, il est essentiel que le médecin anesthésiste réanimateur connaisse votre passé médical et chirurgical, ainsi que vos traitements. Il est donc préférable que la consultation avec un médecin anesthésiste soit planifiée 1 semaine avant votre intervention. Etant à caractère obligatoire, la consultation doit se dérouler au minimum 48H avant votre intervention en cas d'impossibilité de planification antérieure.

LES PIÈCES NECESSAIRES À LA CONSULTATION

Afin de constituer les premières étapes de votre dossier patient, merci de vous munir des pièces ci-dessous le jour de votre rendez-vous de consultation :



VOTRE FICHE DE CIRCULATION, REMISE PAR VOTRE CHIRURGIEN ET COMPLÉTÉE PAR VOS SOINS



VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT



VOTRE CARTE VITALE À JOUR OU ATTESTATION



VOTRE CARTE DE MUTUELLE DÉTAILLANT VOS DROITS



LES ORDONNANCES DE TRAITEMENT PERSONNEL EN COURS



Les formalités d'admission

2

LA PRÉ-ADMISSION

Cette étape se réalise directement après votre consultation avec l'anesthésiste. Elle précisera vos conditions de séjour à la Clinique Sainte-Geneviève.

La secrétaire vous remettra des documents obligatoires qu'il faudra compléter, dater et signer et apporter le jour de votre admission.

Vous pourrez réserver votre chambre particulière, préciser votre régime alimentaire, demander un lit accompagnant...

La secrétaire vous communiquera les détails pour faire une demande de prise en charge auprès de votre caisse de mutuelle.

Il se peut, malgré votre souhait lors de votre pré-admission, que nous ne disposions pas de chambre particulière le jour de votre entrée. Nous ferons au mieux pour répondre à votre demande dans la mesure du possible, tout comme en cours de séjour.

3

L'ADMISSION

L'heure de votre entrée à la Clinique Sainte Geneviève vous a été précisée lors de la pré-admission et rappelée la veille de votre intervention par un appel téléphonique, il est vivement conseillé de la respecter.

Les formalités de pré-admission étant déjà réalisées, votre admission sera simplifiée.

Le jour venu, présentez-vous à l'accueil de l'établissement qui vous orientera au bureau des admissions afin d'y remettre les documents nécessaires à la constitution de votre dossier :



-  **LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ CHIRURGIE ET ANESTHÉSIE**
-  **LE FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE**
-  **LE FORMULAIRE DES RECOMMANDATIONS AVANT UNE HOSPITALISATION**
-  **L'AUTORISATION D'OPÉRER SIGNÉE DES DEUX PARENTS POUR LES PATIENTS MINEURS**

Sans oublier :

Votre pièce d'identité, votre carte vitale, votre carnet de santé, vos ordonnances habituelles, vos éventuelles radiographies, votre carte de groupe sanguin, ainsi que les résultats d'examen prescrits par l'anesthésiste (bilan sanguin, électrocardiogramme...).

Veillez à apporter votre linge personnel (serviettes de toilettes, pyjama, pantoufles...) ainsi que vos affaires de toilette (brosse à dent, savon, dentifrice, rasoir, peigne...) le jour de votre entrée.



Les frais d'hospitalisation

La clinique est un établissement conventionné.

Dans le cadre d'un acte pris en charge par la Sécurité Sociale, et si vous êtes assuré(e) social(e), vous ne réglerez que les frais d'hospitalisation qui ne sont pas couverts par votre Caisse de Sécurité Sociale.

Tout ou une partie de ces frais peut être pris en charge par votre mutuelle santé ou par l'organisme dont vous dépendez.

Nous vous conseillons de faire une demande de prise en charge avant votre hospitalisation.

Afin de vous permettre de bénéficier de la convention signée entre l'établissement et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et d'éviter les frais encourus par votre séjour, il est indispensable de nous fournir :

- si vous êtes assuré(e) sociale la carte vitale et l'attestation
- si vous êtes affilié(e) à une complémentaire santé, la prise en charge que vous demanderez à votre mutuelle. Celle-ci peut être faxée directement à la clinique avant votre hospitalisation.



POUR FAXER VOTRE PRISE EN CHARGE MUTUELLE

Numéro de fax: 01 56 53 58 59



Je demande une prise en charge à ma mutuelle, si j'en ai une.

1

Je peux faxer ma prise en charge mutuelle à la clinique avant l'admission.

2

Le jour J, j'emmène carte vitale + attestation + prise en charge mutuelle.

3

Si je ne suis pas couvert, ou partiellement, je devrais régler un acompte.

4



CAS PARTICULIERS

Vous êtes travailleur non salarié



Vous devrez vous munir de votre carte d'immatriculation et l'adresse exacte de l'organisme auquel vous êtes affilié.

Vous êtes victime d'un accident du travail



Vous devrez vous munir du triptyque établi par votre employeur initial.

Vous êtes ressortissant(e) d'un pays européen



Vous devez vous munir de votre carte européenne.

Vous n'avez pas d'assurance maladie ou pas de justificatif prouvant l'ouverture de vos droits



Vous devrez verser une caution égale au montant du devis remis par votre chirurgien lors de votre admission.



Votre séjour

Durant votre séjour, une équipe pluridisciplinaire est à votre service et à votre écoute 24h sur 24h pour vous apporter les soins, examens et traitements nécessaires pour que votre séjour se passe dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

LE PERSONNEL

Pour vous permettre de reconnaître les membres de l'équipe, des tenues personnalisées ont été mises en place. Ainsi, toute notre équipe médicale, paramédicale et administrative porte un badge sur lequel figure son nom et sa fonction.



LES MEDECINS

Un chirurgien et un médecin anesthésiste réanimateur sont d'astreinte 24h/24h.

Les médecins anesthésistes vous rencontrent la veille ou le matin de votre intervention, afin de confirmer votre passage au bloc opératoire.

Votre chirurgien effectue sa visite aux horaires de sa convenance. Veuillez contacter directement le chirurgien si vos proches et vous-même souhaitez s'entretenir avec lui.

VOTRE PRATICIEN EXERCE A TITRE LIBERAL



Les praticiens ne sont pas salariés de l'établissement. Ils exercent à titre libéral.

Leurs secrétariats se tiennent à votre disposition si vous souhaitez les rencontrer. Si vous avez besoin d'un justificatif ou d'un bon de transport, n'oubliez pas de vous adresser à votre praticien ou à son secrétariat avant l'intervention.

- Votre chambre -

Les demandes des chambres particulières se font lors de votre pré-admission et moyennant un supplément à prévoir.

Toutes les chambres individuelles sont équipées d'une salle de bain, d'un téléviseur d'un poste téléphonique, et d'un accès wifi.

Si vous souhaitez être accompagné(e) pendant votre séjour, la Clinique Sainte-Geneviève peut vous proposer un lit accompagnant.

- Les repas -

Des repas adaptés à votre régime alimentaire peuvent être demandés lors de votre admission : menu sans sucre ajouté, menu sans sel, menu

hypocalorique.

La fonction restauration est sous traitée à un prestataire de service. Les plateaux repas sont commandés 48h à l'avance. Les exigences personnelles ne peuvent donc être respectées que si vous en faites part dans le délai imparti.

- **Petit déjeuner : 8h**
- **Déjeuner : 12h**
- **Dîner : 18h**

- Objets de valeur -

(Loi du 06 juillet 1992 n° 92-644)

Nous attirons votre attention sur le fait que la Clinique ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou du vol d'argent ou d'objets de valeur.

Des coffres individuels sont à votre disposition dans les chambres.

- Langues étrangères-

Si vous souhaitez être mis(e) en relation avec une personne parlant votre langue, veuillez l'indiquer à un(e) infirmier(e) ou au personnel de l'accueil qui transmettra votre demande.

- Les visites -

Vous pouvez recevoir des visiteurs selon vos désirs de **11h à 20h** afin de faciliter les soins et de respecter le repos des patients. Les enfants en bas âge ne sont pas admis dans les services de soins. Exceptionnellement une prolongation **jusqu'à 21h00** peut être accordée par le personnel infirmier.

- Le culte -

Vos opinions et croyances sont respectées. A votre convenance, vous pouvez bénéficier de la visite du ministre de votre culte. Plus d'informations peuvent vous être apportées par le personnel du service.



POUR DES MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE, VOUS DEVEZ PROSCRIRE LE VERNIS A ONGLE OU LES FAUX ONGLES LORS DE VOTRE SEJOUR.



Votre sortie

Ce sont votre chirurgien et l'anesthésiste qui décident de votre sortie en fonction de votre état de santé.

LES CONDITIONS DE SORTIE



Les sorties se font généralement dans la matinée, vers 10h, en hospitalisation complète.

Avant votre sortie, le personnel infirmier vous restituera :

- les documents médicaux que vous avez remis lors de votre arrivée
- Si nécessaire, une ordonnance de sortie.



LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Après avoir quitté votre chambre et vous être assuré de n'y avoir laissé aucun objet personnel, présentez-vous au bureau des sorties, situé au rez-de-chaussée.

Un agent d'accueil vous recevra afin de régulariser votre dossier administratif et régler les frais restant à votre charge.

Il vous sera remis les documents relatifs à votre sortie :

- Un bulletin de situation attestant de votre hospitalisation
- Une facture comportant les prestations hôtelières et le forfait journalier.

Bien entendu, les prestations prises en charge directement par votre mutuelle ne seront pas facturées.

SORTIE CONTRE AVIS MEDICAL

Si vous souhaitez quitter l'établissement contre l'avis du médecin qui assure votre prise en charge, vous devez signer une attestation de sortie contre avis médical qui décharge l'établissement et le praticien de toutes responsabilités sur les conséquences de votre décision et de l'interruption des soins. Si vous ne signez pas cette attestation, votre sortie sera assimilée à une sortie sans autorisation.

Nous espérons que votre séjour soit le plus agréable possible au sein de la Clinique Sainte Geneviève.

Afin de nous faire part de votre avis sur votre séjour et participer à l'amélioration de la qualité, un questionnaire de satisfaction est mis à votre disposition dans votre chambre.

Nous vous remercions de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel du service ou au service des admissions/sorties avant votre départ.

De plus, la Haute Autorité de Santé a mis en place un dispositif national coordonné et permanent appelé e-Satis.

Ce dispositif permet de recueillir votre appréciation sur la qualité de différents composants de votre séjour (l'accueil, la prise en charge dans l'établissement, la chambre et les repas, la sortie de l'établissement).

Pour ce faire, le service de pré-admission sera chargé de recueillir votre adresse mail afin de vous permettre d'accéder au questionnaire en ligne.

LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



Nous vous remercions de remettre le questionnaire de satisfaction rempli au personnel du service ou au service des admissions/sorties avant votre départ. Il fera l'objet d'une étude par le Pôle Qualité de la Clinique.

DROITS DE L'USAGER



SECURITE



REGLEMENT INTERIEUR



REGLEMENTATION

Les usagers de la Clinique disposent de droits et de devoirs. Pour que votre séjour se déroule dans meilleures conditions possibles et pour le bien-être de tous, nous vous proposons de prendre connaissance des informations, des règles et des devoirs à observer pendant votre séjour.

IL EST INTERDIT DE ...



En application de la réglementation relative à la lutte contre le tabagisme, la Clinique étant un établissement sanitaire, et pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.



Vous trouverez des fontaines d'eau réfrigérée dans les services. Il est rappelé que l'introduction de boissons alcoolisées est interdite dans la clinique.



Pour la tranquillité des patients il est interdit d'utiliser son téléphone portable dans les parties communes de l'établissement.



L'introduction d'animaux domestiques dans la clinique n'est pas autorisée.



Pour le respect des précautions d'hygiène ne pas introduire de fleurs ou plantes vertes en pot.



EN CAS D'INCENDIE...

En cas d'incendie, prévenez immédiatement le personnel de la clinique et reportez-vous aux plans d'évacuation affichés à chaque extrémité des couloirs au niveau des étages et du rez-de-chaussée.



Notre personnel reçoit régulièrement des formations pour garantir au mieux votre sécurité en cas d'incendie.

LA SONNETTE

Chaque patient dispose dans sa chambre d'une sonnette d'appel. C'est une aide importante et une sécurité en cas d'urgence. Entre la peur de déranger et un usage abusif, chacun doit s'efforcer de trouver un juste milieu.

Vous trouverez ci-après les droits de la personne hospitalisée au sein de la Clinique Sainte Geneviève.

- Confidentialité -

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à votre hôtesse d'accueil, et aux soignants de votre service d'hospitalisation, qui feront au mieux pour préserver votre anonymat.

- Identitovigilance -

Elle a pour but d'anticiper les erreurs et risques qui pourraient découler d'une mauvaise identification. La Clinique s'assure donc de l'exactitude des informations vous concernant en vous demandant obligatoirement de présenter un justificatif d'identité.

- Consentement éclairé -

Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement écrit. Afin d'exprimer votre consentement, vous recevrez de la part des médecins et chirurgiens une information claire, orale ou écrite, sur les actes qui seront pratiqués, les risques éventuels, normalement prévisibles en l'état des connaissances scientifiques. Vous pourrez demander toute information complémentaire, obtenir l'avis d'un autre professionnel et

demander un délai de réflexion.

- Personne de confiance -

Lors de votre hospitalisation vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant. Cette personne sera consultée au cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté et de recevoir les informations nécessaires à cette fin. Si vous le souhaitez, cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux, afin de vous aider dans vos décisions. Cette désignation est révocable à tout moment et est valable pour la durée de l'hospitalisation. Pour plus de précisions, nous vous invitons à lire attentivement le formulaire de désignation qui vous est remis lors de votre pré-admission.

- Directives anticipées -

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses souhaits afin de faire face à une situation mettant en jeu le pronostic vital (situation de fin de vie, chirurgie à risque...). Ces directives anticipées seront

consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autres avis non médical. Renouvelable tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment.

- Accès au dossier médical -

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, a posé le principe de l'accès direct du patient à l'ensemble des informations de santé le concernant.

Vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des informations concernant votre santé, ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement, ou d'une action de prévention.

En cas de décès ou si vous êtes mineur(e) ou sous tutelle, ces informations peuvent être demandées par les ayants droits, concubin, partenaire de PACS, les personnes ayant l'autorité parentale ou le tuteur légal. La fiche pratique pour les modalités d'accès et de transmission est disponible sur le site internet ou sur demande à l'accueil de l'établissement.

- Traitement des données personnelles -

Vos données à caractère personnel font l'objet de traitements de données réalisés dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Divers prestataires de services peuvent contribuer à la réalisation des traitements de données à caractère personnel en réalisant tout ou partie des actions telles que la collecte, le stockage, l'archivage, etc.

Les destinataires de vos données sont des services habilités et des partenaires autorisés en tant que sous-traitant répondant aux obligations des parties en matière de protection de données personnelles.

Enfin, vos données seront conservées pendant la durée liée au traitement en fonction de leur finalité dans le respect des dispositions légales applicables.

Une information détaillée sur la politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur la page internet ou sur simple demande à l'accueil de l'établissement.

Vous disposez de droits vous permettant :

- D'accéder aux données vous concernant,
 - De rectifier ces données,
 - De vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière
 - D'effacer les données dans certaines situations particulières
- Vous pouvez exercer ces droits en nous adressant un courrier :

CLINIQUE SAINTE GENEVIEVE
A l'attention du Délégué à la Protection des Données personnelles
29 Rue Sarrette
75014 PARIS

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- Commission des usagers -

Conformément à la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, modifiée par la loi du 26 janvier 2016, une Commission des Usagers (CDU) est active dans notre établissement.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe «Information du patient concernant la CDU».

NOTRE DEMARCHE

L'amélioration continue de la qualité

La Clinique Sainte Geneviève développe une démarche qualité afin d'améliorer la prise en charge de ses patients.

Celle-ci porte sur l'ensemble des services qu'ils soient médicaux, techniques ou administratifs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification menée par la Haute Autorité de Santé.

La certification correspond à un système de reconnaissance externe de la qualité des soins commune aux établissements de santé publics et privés.



Plusieurs instances veillent à améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge, au sein de la Clinique Sainte Geneviève.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Au sein de la Clinique Sainte-Geneviève, les équipes soignantes se sont engagées à prendre en charge votre douleur. Les différentes actions menées en ce sens sont coordonnées au sein du **Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)**.

...On peut la traiter : Nous mettons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour soulager votre douleur. Des protocoles de prise en charge de la douleur sont élaborés par une équipe pluridisciplinaire médicale et soignante. Votre participation est essentielle. Chacun réagit de façon différente à la douleur, vous seul(e) pouvez la décrire. Expliquez-nous comment est votre douleur et quelles sont ses répercussions. En l'évoquant, vous aidez les médecins à mieux vous soulager. Votre douleur sera évaluée et les moyens adaptés à votre cas vous seront proposés.

Le contrat d'engagement contre la douleur vous a été remis lors de la consultation d'anesthésie.

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS

La mise en œuvre des moyens de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins contractées au cours du séjour dans l'établissement, est une mission prioritaire pour la clinique Sainte-Geneviève à travers la mise en place d'un **Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)**. Il a pour objectif de :

- sensibiliser et former l'ensemble du personnel à la qualité et la gestion des risques
- recenser les dysfonctionnements, les analyser et mettre en place des actions d'amélioration

De plus, vous devez respecter strictement les consignes d'hygiène et de préparation qui vous seront données lors de votre hospitalisation.

Une équipe spécialisée en bio-nettoyage entretient les locaux de l'établissement.

L'hygiène personnelle est la première des préventions contre le risque infectieux: lavage des mains, hygiène corporelle...

Si vous vous savez porteur d'une maladie contagieuse ou d'une infection, signalez-le au médecin.



Charte de la personne hospitalisée

annexée à la circulaire ministérielle n° 95-22 du 6 mai 1995, relative aux droits des patients hospitalisés.

La Charte est accessible dans sa version intégrale sur le site internet : www.sante.gouv.fr en plusieurs langues et en braille. Elle peut être également obtenue gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès de l'accueil de l'établissement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient.

Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles.

Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées.

Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant.

Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

ACCUEIL



Vous pourrez joindre les différents services de la Clinique en appelant à l'accueil. Pour joindre les médecins, veuillez vous adresser directement à leur secrétariat.

MEDECINS



SERVICES



CONTACTS



ACCUEIL DE LA CLINIQUE



Par téléphone : 01 56 53 58 58

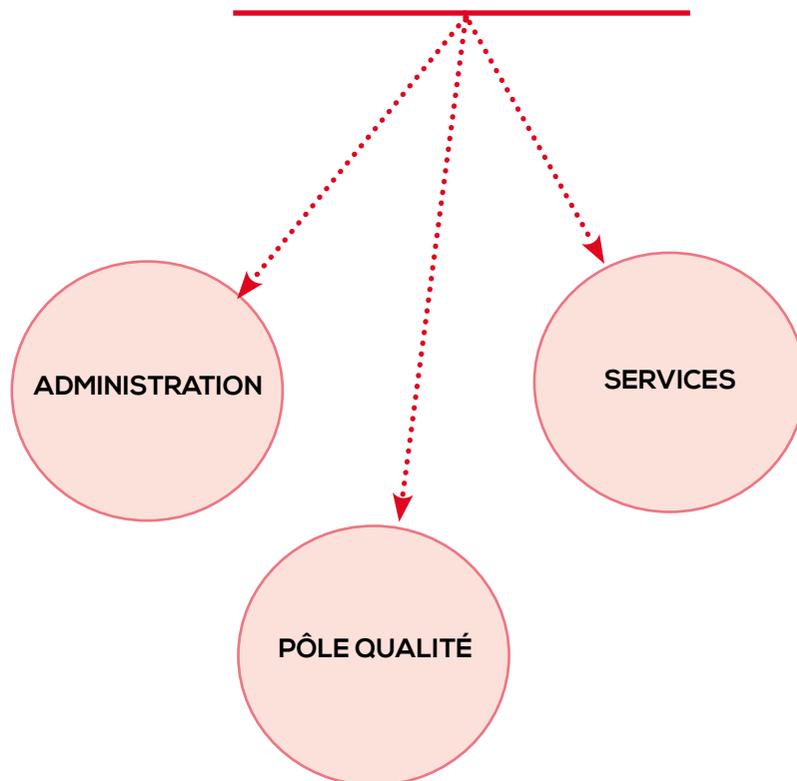


Par courriel : clinique@stegenevieve.fr

Via notre site web :

www.cliniquesaintegenevieve.com

L'hôtesse d'accueil peut vous fournir des informations générales quant au fonctionnement de la Clinique, et vous réorienter au besoin vers les services adéquats.



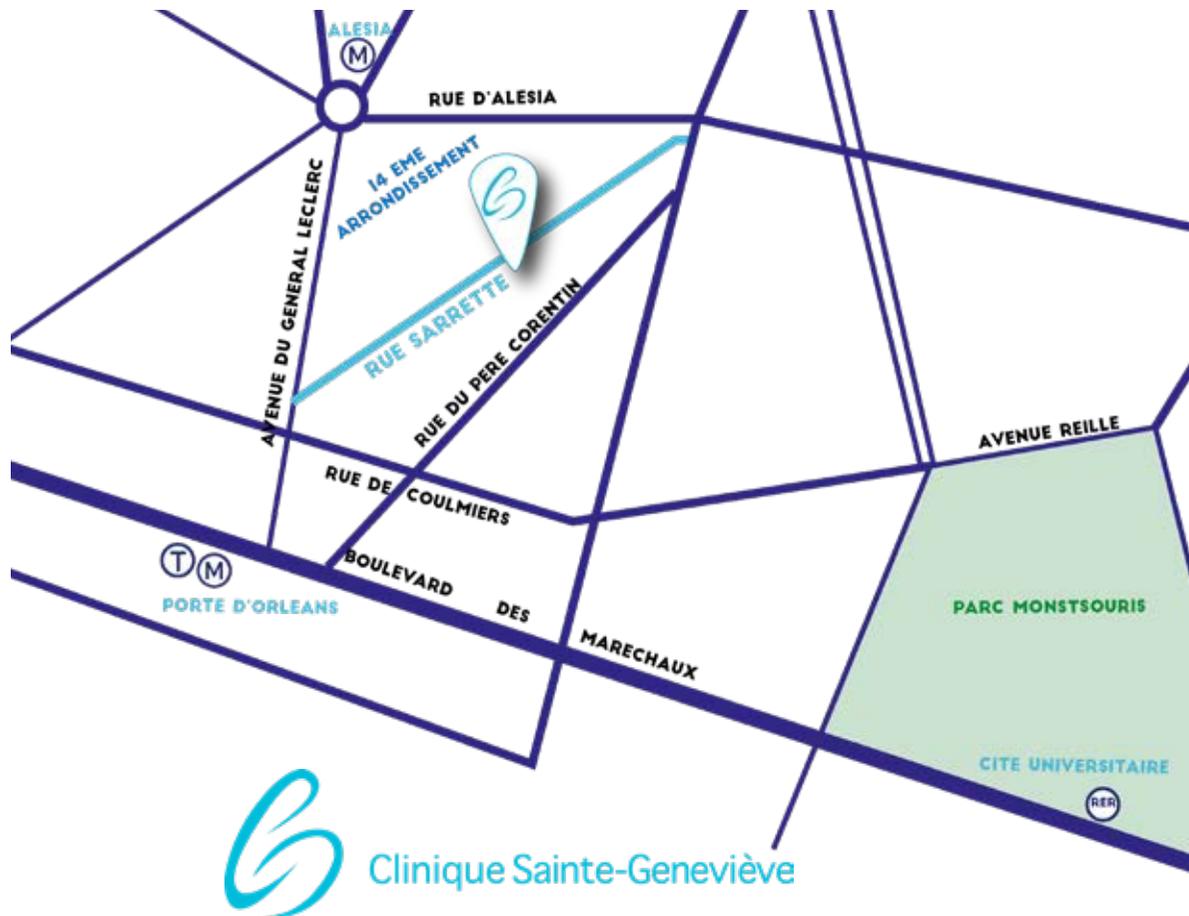
LES ANNEXES

ANNEXE 1

Information au patient concernant la Commission des Usagers (CDU).

ANNEXE 2

Programme annuel de lutte contre les infections nosocomiales.



 Clinique Sainte-Geneviève



29 rue sarrette, 75014 paris



Métros Alésia et Porte d'Orléans



Bus ligne 62, rue d'Alésia
Bus lignes 28, 38, 68,
avenue du Général Leclerc



Tramway T3, station Porte d'Orléans

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.cliniquesaintegenevieve.com

La Clinique est membre du Groupe Santé Victor Pauchet

 **VP**
GROUPE
SANTÉ
Victor Pauchet